



Elu-e-s Europe Ecologie les Verts  
de Brest et Brest Métropole Océane (BMO)  
18 rue Keravel  
29200 Brest

Brest, le 28 octobre 2014,

à Mesdames, Messieurs les Commissaires-enquêteurs,

Enquêtes publiques – du 15 septembre 2014 au 31 octobre 2014 inclus

- réalisation d'une ligne électrique souterraine de 225 000 volts sollicitée par Réseau de Transport Electrique (R.T.E.),
- construction et exploitation d'une canalisation de transport de gaz naturel et établissement des servitudes y afférant,
- création et exploitation d'une installation de production d'électricité par cycle combiné gaz présentée par la « Compagnie Electrique de Bretagne » située Zone d'Activités du Vern dans la commune de LANDIVISIAU

L'État, la Région Bretagne, Réseau de transport d'électricité (RTE), l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'agence nationale de l'habitat (ANAH), ont signé en 2010 le « pacte électrique breton ». L'objectif affiché était de sécuriser l'alimentation électrique de la Bretagne. Dans ce cadre, un appel d'offre a été lancé par l'État en juin 2011 pour la réalisation dans la région de Brest d'une centrale de production électrique à cycle combiné gaz (CCG). Les entreprises, Direct Energie et Siemens, ont été retenus en février 2012. Le dossier présenté à l'enquête publique par la compagnie électrique de Bretagne (CEB), le consortium créé spécialement, décrit le projet de construction d'une centrale à CCG de 446 MW à Landivisiau (29), prévue pour fonctionner en « semi base », pour une durée annuelle maximale de fonctionnement de 8 000 heures.. Parallèlement, le raccordement de 20km au réseau de gaz par GRTgaz, et RTE le raccordement de 18,3 km au réseau électrique par une liaison souterraine à 225 000 volts font l'objet de deux autres enquêtes publiques parallèles.

Le dossier présenté est composé d'une étude d'impact unique composée de quatre parties : une « étude d'impact du programme », et trois études d'impact spécifiques correspondant chacune à un projet.



Europe Ecologie les Verts, secrétariat des élu-e-s, 18 rue Kéravel 29200 Brest,  
tél. 02 98 46 08 78 – [europa@verts-brest.infini.fr](mailto:europa@verts-brest.infini.fr) - [www.brest-ouvert.net](http://www.brest-ouvert.net)

Ces projets concourant à la réalisation d'un même programme de travaux, les élus EELV de Brest Métropole Océane se prononceront par un avis unique.

En préalable les élu-e-s EELV de BMO ne peuvent que regretter que tous ces documents ne soient pas consultables en ligne et qu'une synthèse lisible de leurs milliers de pages ne soit proposée aux déposants. La multiplicité des informations, leur caractère technique avancé ne facilitent en aucun cas l'expression démocratique.

Sur le fond, les élu-e-s EELV font de nombreux constats sur les carences du projet et sur les dangers et risques qu'il fait courir à la qualité de l'air et par conséquent à la santé de la population. Au delà c'est l'utilité même du projet qui est mise en cause.

### **Les élu-e-s EELV regrettent l'absence d'un réel débat public contradictoire**

Un projet de cet ampleur, d'un cout cumulé de 430 millions d'euros aurait mérité un débat public contradictoire et ouvert à tous les citoyens. Le refus de la Commission Nationale du Débat Public d'organiser ce type de débat en dissociant la réalisation de la centrale elle même de la construction le gazoduc et la ligne à haute tension souterraine, n'est pas compréhensible en terme démocratique

Le véritable débat sur l'opportunité et les conséquences de l'implantation de la centrale électrique prévue, notamment en termes de sécurité énergétique, de pérennité des services publics du gaz et de l'électricité, et de maîtrise des émissions de gaz à effet de serre, n'a pu avoir lieu.

A cette occasion, le collectif citoyen GASPARE aurait pu présenter l'alternative qu'il propose avec son Scénario électrique alternatif breton. Ce document bien élaboré est le fruit d'une analyse et une réflexion importantes qui aurait mérité d'être débattu.

### **Les élu-e-s EELV de Brest et BMO font le constat que l'impact sur le milieu naturel et la santé de ces réalisations est minoré**

Comme l'écrit l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable dans son rapport préalable « *Le dossier présente successivement chacun des impacts des trois projets. Pris séparément, ceux-ci sont présentés comme négligeables...* » avant d'ajouter que « *le cumul d'interventions anthropiques ... dans les différents projets peut produire un effet significatif* »

Plusieurs zones humides, sept ZNIEFF de type I seront en effet directement impactées dont des tourbières, une partie du site Natura 2000 « Rivière Elorn » traversée par les deux projets de raccordement et recevant les eaux pluviales et les eaux usées traitées de la centrale (enjeu fort pour les 3 projets), deux espaces naturels sensibles (ENS) et un site classé. Des espaces boisés classés (EBC), et des haies bocagères sont aussi concernés. Différentes espèces protégées seront directement touchées par la destruction de leurs habitats (Linotte mélodieuse, Bouvreuil pivoine, Couleuvre à collier).



Europe Ecologie les Verts, secrétariat des élu-e-s, 18 rue Kéravel 29200 Brest,  
tél. 02 98 46 08 78 – [europa@verts-brest.infini.fr](mailto:europa@verts-brest.infini.fr) - [www.brest-ouvert.net](http://www.brest-ouvert.net)

Cet organisme souligne par ailleurs que les plus hautes constructions de la centrale comprises entre 40 et 50 mètres de hauteur seront susceptibles d'être visibles à longue distance, notamment depuis les Monts d'Arrée. Elle recommande d'ailleurs de compléter l'étude de l'intégration paysagère de la centrale par une étude de grand paysage.

Le gaz est une énergie fossile qui émet des pollutions nocives pour la planète par la quantité de gaz carbonique émis. Même si les centrales à cycle gaz combiné rejettent deux fois moins de CO<sup>2</sup> que les centrales à charbon, le gain est minime par rapport au pétrole vis à vis de l'effet de serre, par les fuites de méthane dans l'ensemble extraction+distribution de gaz et par la production de NOx (oxyde d'azote), gaz à effet de serre, et de nitrates (source SFEN). La centrale prévue produisant 446Mw d'électricité produirait, à différentes périodes de l'année, plus de 190 tonnes de CO<sup>2</sup> (427 grammes de Co2 par Kwh émis par une centrale à cycle gaz combiné selon la SFEN), équivalentes à celles émises par plusieurs centaines de milliers de voitures par jour (sur la base de la moyenne de 40 kms/jour pour une voiture). Des dioxyde de carbone générateur d'effet de serre seront aussi produits en quantité.

Alors que va se tenir l'année prochaine la Conférence Paris Climat 2015 (COP 21) consacrée à la lutte mondiale contre le réchauffement climatique, un tel projet apparaît incohérent avec la lutte contre le réchauffement climatique.

Il est regrettable que, dans le dossier présenté à l'enquête, la partie consacrée à la pollution de l'air engendrée par le fonctionnement de la centrale prévue soit réduite à 2 pages...

On peut s'interroger sur la méthodologie retenue pour mesurer les effets prévisibles : le site principal de mesure excentré par rapport au lieu retenu pour la construction de la centrale, un seul point de mesure sous les vents dominants, des périodes de mesure ne correspondant pas aux mois de plus forte pollution, ni à la période d'inversion de température qui empêche la dispersion des polluants.

On peut donc s'étonner de la légèreté de cette étude alors que les particules fines, en particulier ont démontré, depuis longtemps déjà les risques importants qu'elles font courir à la santé humaine.

La pollution par les particules fines dont l'association Air Breizh chargée des mesures estime qu'elles "*peuvent provoquer une atteinte fonctionnelle respiratoire, le déclenchement de crises d'asthme et la hausse du nombre de décès pour cause cardio-vasculaire ou respiratoire, notamment chez les sujets sensibles (bronchitiques chroniques, asthmatiques...)*" et dont la Commission de la science et de la technologie du parlement européen constate qu'elles "*constituent une cause de mortalité chez les enfants en bas âge*". En Europe, les particules fines sont responsables chaque année de centaines de milliers d'hospitalisations et de dizaines de milliers de décès.

A la pollution de l'air, il convient de rajouter une pollution de l'eau. Des produits chimiques seront utilisés pour le fonctionnement de la centrale avant d'être rejetés dans le réseau d'assainissement. Le tableau des produits stockés (p 77) fait apparaître notamment de l'Ammoniaque et du Carbohydrazide ( produit classé

Nocif (Xn) dans la nomenclature européenne et dangereux pour l'environnement (N), avec la mention "*toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique*").

Il est regrettable qu'un industriel soit autorisé à déverser des effluents toxiques, en quantité, dans le réseau d'assainissement collectif alors que les usagers sont dissuadés, à juste titre, de verser leurs déchets chimiques dans l'évier ou les toilettes

### **Les élus EELV de Brest et BMO déplorent le gaspillage d'argent public représenté par ces réalisations**

Le coût global du programme, (coût des trois projets mis à enquête), est estimé à environ 430 M€. Quelle rentabilité dans ces conditions financières?

Ceci d'autant plus que nous connaissons un contexte de surproduction d'électricité et de maîtrise (voire une baisse) de la consommation électrique. De ce fait il est hautement probable que la centrale ne sera en fonction que sur des périodes très courtes très peu n'atteignant jamais son seuil de rentabilité. Les centrales de ce type en service fonctionnent entre 1 700 heures et 3 500 heures par an. Leur rentabilité étant fixée à 4 000 heures. En Bretagne, les pics de consommation étant estimés par EDF à 120 heures annuelles (moyenne), on imagine mal que ce projet de centrale puisse atteindre son seuil de rentabilité.

Il restera cependant un bon placement financier pour ses promoteurs s'inscrivant dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité mais s'assurant d'un financement public.

La particularité de cette centrale est en effet d'être largement subventionnée par l'argent public. Selon le collectif citoyen GASPARE, s'appuyant sur les chiffres officiels, une prime de capacité de 94 €/kW (valeur janvier 2012) sera versée à l'exploitant pendant vingt ans. Elle représente environ 60% du chiffre d'affaire, à raison de 42 millions d'euros par an sur 20 ans (reconductible une fois). En tout, c'est entre 800 millions à 1,6 milliard d'euros qui seront donnés à l'opérateur. Cette prime serait financée par la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). Elle sera payée par les abonnés au gaz de toute la France par l'intermédiaire de la CSPE, par le biais de leurs factures.

En face, 30 emplois seulement, très spécialisés, peu susceptibles d'être pourvus par le marché du travail local, pourraient être créés pour faire fonctionner l'installation prévue.

Selon l'observatoire du Gaz, le rendement énergétique de ce type de centrale est l'ordre de 58 à 61% (suivant le constructeur) environ 40% de gaz seront donc gaspillés puisque non convertis en électricité. Le Gaz, énergie fossile, étant importé à 98%, on ne fera qu'aggraver avec ce type de centrale la dépendance énergétique de notre pays et le déficit de sa balance commerciale.

### **Les élu-e-s EELV de Brest et BMO réclament une actualisation du Pacte électrique breton**

Le Pacte électrique breton signé entre l'Etat et la Région Bretagne justifie la construction de cette nouvelle centrale par les menaces affichées de « black-out » liés aux pics de consommation électrique les jours de grand froid et par l'augmentation de la consommation liée à celle de la population.



Europe Ecologie les Verts, secrétariat des élu-e-s, 18 rue Kéravel 29200 Brest,  
tél. 02 98 46 08 78 – [europa@verts-brest.infini.fr](mailto:europa@verts-brest.infini.fr) - [www.brest-ouvert.net](http://www.brest-ouvert.net)

Mais de fait, ces postulats ne sont plus d'actualité et ce projet de centrale n'est déjà plus d'actualité. La consommation en Bretagne s'est en effet stabilisée ces quatre dernières années, (cf. le bilan électrique 2013 de la Bretagne, publié par Réseau de Transport d'Electricité)

En fait, sur le territoire national et en Europe, il y a une surproduction d'électricité. La rentabilité des centrales à gaz devient de plus en plus aléatoire, beaucoup d'entre elles sont fermées ou mises en sommeil. *« Ces dernières années, nous [GDF Suez] avons fermé ou mis sous cocon 11,5 gigawatts de centrales au gaz, l'équivalent de 12 réacteurs nucléaires ! Au sein des 11 entreprises du « groupe Magritte » qui ont alerté Bruxelles de la situation, ce sont plus de 50 GW qui ont été fermés ou gelés. »* ne déclare-t-il pas le PDG de GDF Suez au « Monde » le 27 février 2014 ?

Sous « l'effet d'aubaine », l'objectif de 10 tranches au gaz prévu par La programmation pluriannuelle des investissements de production (PPI) 2009-2012 en France a été dépassé. Au 1er janvier 2013, on comptait 13 centrales déjà en activité. Mais, depuis, un groupe comme GDF-Suez a annoncé la mise en sommeil pour une période indéterminée de deux groupes et l'arrêt de deux autres (dont Montoir-de-Bretagne qui alimente la région Bretagne). Une autre, celle de Pont-sur-Sambre (Nord Pas de Calais) est en procédure de sauvegarde depuis mars 2012 et la toute nouvelle centrale de Toul a été arrêtée.

Le Scénario alternatif breton arrive à la conclusion que, dans les pires conditions, *« l'Unité Ouest a une surcapacité de 910 MW jusqu'en 2020 (soit 2 CCCG) en se basant le protocole d'équilibre offre / demande de RTE, et en intégrant les dernières données institutionnelles (RTE, ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) »*. Selon ce même scénario, en 2025, la Bretagne se trouvera bien pourvue au centre d'interconnexions électriques avec l'Irlande, l'Angleterre, le Sud-Ouest et la Vallée de la Loire et même si on fermait un certain nombre de vieilles centrales nucléaires de l'Ouest de la France, en renforçant les économies d'énergie et l'efficacité énergétique, la Région Bretagne aurait encore une surcapacité de 393 MW.

Quand aux problèmes de pointes à court terme, les centrales de Dirinon et de Brennilis récemment rénovées peuvent parfaitement répondre jusqu'en 2020 et la pleine production du parc éolien offshore.

Au vue de ce changement important de données énergétiques contextuelles il devient nécessaire et urgent pour les élus EELV de poser publiquement la question de la réactualisation du Pacte électrique breton.

### **Les élu-e-s EELV de Brest et BMO estiment ce projet contraire à nécessaire transition énergétique**

Pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, uranium) l'État et la Région Bretagne doivent s'engager sans attendre dans la transition énergétique en accélérant des deux autres volets du Pacte électrique breton : maîtrise de la demande en électricité et le déploiement massif de toutes les



Europe Écologie les Verts, secrétariat des élu-e-s, 18 rue Kéravel 29200 Brest, tél. 02 98 46 08 78 – [europa@verts-brest.infini.fr](mailto:europa@verts-brest.infini.fr) - [www.brest-ouvert.net](http://www.brest-ouvert.net)

énergies renouvelables.

L'argent gaspillé dans le projet de centrale serait très utile pour réussir notre transition énergétique en Bretagne en investissant dans les économies d'énergie en rénovant l'habitat ancien ( l'isolation..) en installant des équipements de chauffage plus performants. Les « fameux » pics de consommation constamment mis en avant par les promoteurs publics et privés pour justifier le projet, proviennent essentiellement du chauffage électrique très implanté en Bretagne

Dans la dernière édition 2013 des Chiffres clés de l'énergie en Bretagne (GIP Bretagne Environnement), on peut lire : « *Le chauffage est le premier usage de l'électricité en Bretagne. (...). La Bretagne comptait, en 2010, 37% de résidences principales chauffées à l'électricité contre 32% au niveau national* ». La Bretagne compte un parc très important de d'appareils électriques de chauffage. Une prime à la casse de ces appareils grand consommateurs d'électricité, comme l'avaient proposé les élus EELV au Conseil régional de Bretagne, serait pertinente, elle permettrait en outre aux personnes à faible revenus d'être moins impactées financièrement par leurs dépenses énergétiques et de lutter ainsi contre la précarité énergétique des ménages.

Parallèlement, un effort financier de longue durée doit permettre de développer les énergies renouvelables en Bretagne : hydroliennes ou éolien offshore, éolien terrestre ou marin, géothermie, biomasse etc... Comme pour la rénovation et l'isolation des bâtiments, le développement de ces nouvelles énergies seraient en mesure de créer de nombreux emplois non délocalisables dans une région qui en manque.

La solution n'est donc pas dans la construction de cette installation basée une énergie fossile, mais dans la mise en œuvre d'un modèle énergétique fondé sur la sobriété, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables répondant ainsi aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux cruciaux d'aujourd'hui.

Pour l'ensemble des raisons énoncées plus haut, nous suggérons à la commission d'enquête d'émettre un avis défavorable à l'utilité publique des raccordements gaz et électricité et à la création de la centrale à cycle gaz combiné (CCGC) prévue à Landivisiau.

Les élus-e-s EELV de Brest  
et Brest Métropole Océane

Marif Loussouarn

Julie Le Goïc

Nathalie Chaline

Ronan Pichon

Pierre Guézennec

Yann Fanch Kerneis

Y.F. KERNEIS



Europe Ecologie les Verts, secrétariat des élu-e-s, 18 rue Kéravel 29200 Brest,  
tél. 02 98 46 08 78 – [europa@verts-brest.infini.fr](mailto:europa@verts-brest.infini.fr) - [www.brest-ouvert.net](http://www.brest-ouvert.net)